



Bourse de lycée

publié le 26/05/2021

Descriptif :

Procédure à suivre dans cet article.

A l'attention des parents d'élèves de 3ème :

Cette année, la campagne de bourse de lycée propose deux modes de dépôt de demande de bourses :

- le dépôt d'une demande au format papier au sein de l'établissement de scolarisation du 17 mai au 06 juillet 2021 : mise à disposition des formulaires auprès du secrétariat d'intendance ou de direction.
- le dépôt d'une demande en ligne du 28 juin au 06 juillet 2021 pour les familles qui n'auront pas déposé de demande au format papier.

Toutefois, afin d'éviter une masse trop importante de demandes de bourse en septembre et un versement tardif des bourses au premier trimestre, il est vivement recommandé de faire votre demande de bourse de lycée dès maintenant.

Pour information : Si votre enfant n'était pas boursier en classe de 3ème, il peut prétendre à une bourse au lycée.

Vous pouvez faire une simulation pour estimer le montant de la bourse qui pourrait être allouée sur le site [education.gouv](https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee) : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee>

Documents joints

-  [bareme_montant_bourses_lycee_2021](#) (PDF de 496.8 ko)
-  [demande_dossier_bourses_lycee_2020_2021_couleur](#) (PDF de 273.3 ko)
-  [fiche_aide_instruction_dossier_papier_parents](#) (PDF de 37.8 ko)
-  [lettre_d_information_aux_parents_de_3eme_et_3eme_ulis](#) (PDF de 54.1 ko)
-  [notice_demande_bourses_nationales_lycee_2021-2022](#) (PDF de 275.5 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.